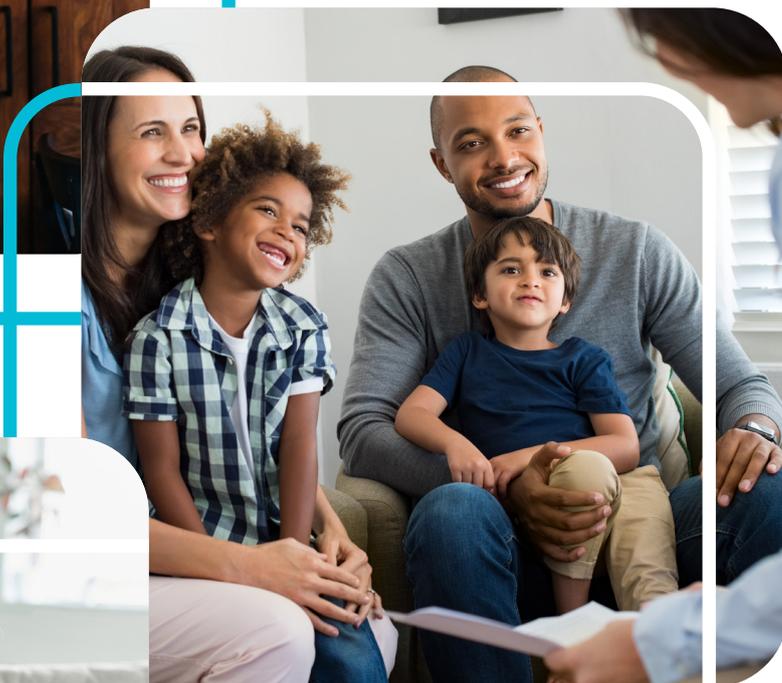
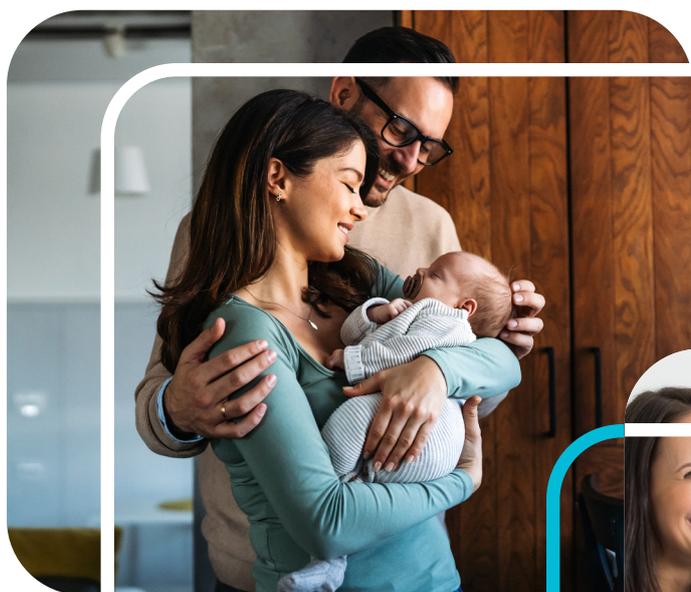


# L'ADOPTION D'UN ENFANT

## MIEUX COMPRENDRE LES DÉMARCHES



**ENTRE NOUS  
IL N'Y A  
QU'UN PAS.**

<b>CONDITIONS LÉGALES POUR ADOPTER</b> .....	p. 4
<b>Présentation générale</b> .....	p. 4
<b>Les enfants concernés</b> .....	p. 4
<b>Adoption plénière ou adoption simple</b> .....	p. 4
- Adoption plénière.....	p. 4
- Adoption simple.....	p. 5
<b>Les étapes de la procédure d'adoption</b> .....	p. 6
<b>L'agrément</b> .....	p. 7
<b>LES VOIES POSSIBLES POUR L'ADOPTION</b> ...	p. 10
<b>L'adoption d'un pupille de l'État</b> .....	p. 10
<b>L'adoption internationale</b> .....	p. 10
- L'adoption par l'intermédiaire d'un OAA.....	p. 11
- L'adoption par l'intermédiaire de l'AFA.....	p. 11
<b>La procédure judiciaire de l'adoption : le jugement d'adoption</b> .....	p. 11
<b>L'ACCOMPAGNEMENT POST-ADOPTION</b> .....	p. 13
<b>LA QUESTION DES ORIGINES</b> .....	p. 14
<b>Références textuelles et bibliographiques</b> .....	p. 16
<b>Les organismes dans le domaine de l'adoption</b> .....	p. 24

Vous avez souhaité vous engager dans une démarche d'adoption.

C'est la première étape d'une procédure qui peut vous permettre de devenir parent d'un enfant qui a connu l'épreuve douloureuse de l'abandon.

Un tel projet suppose une démarche de générosité et d'amour, mais aussi de réflexion et de responsabilité.

La procédure de demande d'agrément vous permettra de bénéficier de l'expérience et de la compétence professionnelle d'intervenants (assistants socio éducatifs, psychologue...) qualifiés dans le domaine de l'adoption.

L'instruction de votre demande, qui vous paraîtra peut-être longue ou complexe, est un moment d'une importance toute particulière dans la consolidation de votre projet.

Les agents du Pôle adoption - accueil familial du Conseil départemental de Lot-et-Garonne seront à votre disposition tout au long de vos démarches pour vous apporter informations et soutien.

L'adoption, c'est avant tout donner une famille à un enfant qui en est privé. Ce guide vous accompagnera dans votre démarche.

**Sophie Borderie**

Présidente du Conseil départemental  
de Lot-et-Garonne

**Christine Gonzato-Roques**

Vice-présidente en charge du développement social,  
de l'insertion et de l'habitat

# CONDITIONS LÉGALES DE L'ADOPTION

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'adoption en France est soumise à une condition préalable qui est la délivrance d'un agrément administratif. Ensuite, elle doit être prononcée par un jugement du tribunal judiciaire ou un jugement étranger.

En France, l'adoption peut être demandée par un couple marié non séparé de corps, deux partenaires liés par un pacte civil de solidarité ou deux concubins. Les adoptants doivent être en mesure d'apporter la preuve d'une communauté de vie d'au moins un an, ou être âgés l'un et l'autre de plus de 26 ans.

Elle est également ouverte aux célibataires âgés de plus de 26 ans.

Un écart d'âge maximum de 50 ans et minimum de 15 ans est requis entre le plus jeune des adoptants et le plus jeune des enfants adoptés.

## LES ENFANTS CONCERNÉS

En France, l'article 347 du Code civil précise que peuvent être adoptés :

- Les enfants pour lesquels les père et mère ou le Conseil de famille (instance qui prend les décisions importantes pour les mineurs qui n'ont plus de représentants légaux) ont valablement consenti à l'adoption
- Les pupilles de l'État (mineur juridiquement adoptable confié au service de l'aide sociale à l'enfance du Conseil départemental)
- Les enfants déclarés délaissés dans les conditions prévues par les articles 381-1 et 381-2 du Code civil.

À l'étranger, les enfants adoptables sont ceux dont la loi de leur pays autorise l'adoption, et les critères sont très variables d'un pays à l'autre.

## ADOPTION PLÉNIÈRE OU ADOPTION SIMPLE

### 1) l'adoption plénière (articles 343 à 359 du Code civil)

L'adoption plénière consiste à substituer un lien de filiation à un autre, en supprimant le premier lien de filiation, qui est définitivement rompu.

L'enfant perd son premier nom patronymique. Il devient un tiers par rapport à sa famille biologique dans laquelle il perd ses droits successoraux. Le nouvel extrait de naissance de l'enfant fera apparaître l'adoptant ou les adoptants comme parent(s) de l'enfant et seule la copie intégrale de l'acte de naissance fera apparaître la transcription de l'adoption.

À l'occasion de la requête d'adoption, le ou les adoptants peuvent changer également le prénom de l'enfant.



Si l'enfant a plus de 13 ans, il devra donner son consentement à l'adoption. S'il a plus de 15 ans, l'adoption plénière est autorisée dans des cas particuliers.

L'adoption plénière a un caractère définitif : elle ne peut faire l'objet d'une action en annulation (sauf annulation de l'acte d'adoption fondée sur le vice du consentement donné par les parents par le sang) ni, à la différence de l'adoption simple, d'une révocation. La loi du 5 juillet 1996 permet toutefois le prononcé d'une adoption simple d'un enfant ayant fait l'objet d'une adoption plénière s'il est justifié de motifs graves. Dans ce cas il peut s'agir d'un échec de l'adoption.

### **2) l'adoption simple (articles 360 à 370-2 du Code civil)**

L'adoption simple consiste non pas à substituer mais à ajouter un lien de filiation à un autre lien déjà existant. L'adopté portera les deux noms patronymes et il aura des droits successoraux dans ses deux familles.

L'enfant adopté peut garder des liens avec sa famille d'origine.

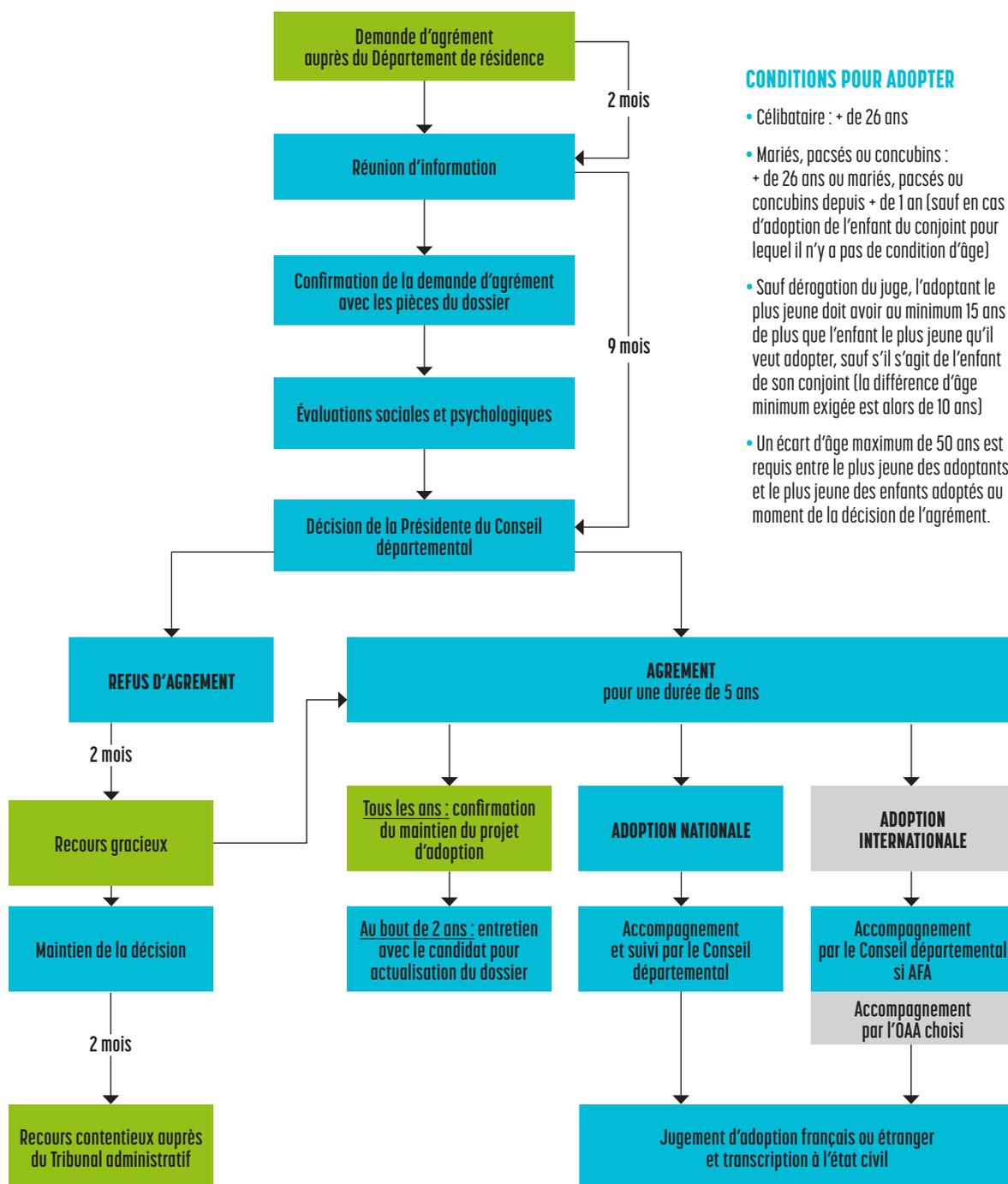
L'adoption simple confère le nom de l'adoptant à l'adopté en l'ajoutant au nom de ce dernier. Toutefois, le tribunal peut, à la demande de l'adoptant, décider que l'adopté ne portera que le nom de l'adoptant.

Si l'adopté a plus de 13 ans, il doit consentir à son adoption.

Au point de vue successoral, l'adopté hérite normalement de sa famille biologique et dans sa famille adoptive, il hérite dans les mêmes conditions qu'un enfant légitime.

L'adoption simple est révocable (article 370 du Code civil) mais le jugement de révocation doit être motivé.

## LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION



## L'AGRÉMENT

L'agrément est régi par les articles R225-1 à R225-11 du Code de l'action sociale et des familles.

L'obtention de l'agrément est un préalable indispensable à la réalisation du projet d'adoption.

Le délai légal d'instruction d'une demande d'agrément en vue d'adoption est de 9 mois.

Vous avez la possibilité de saisir par téléphone ou par courrier le Pôle adoption - accueil familial du Département de Lot-et-Garonne. Il est demandé de confirmer par courrier.

À réception de cette lettre, vous êtes conviés à une réunion d'information à l'issue de laquelle le dossier de demande d'adoption est remis.

Certaines pièces sont nécessaires à l'instruction de votre demande et devront être fournies lors du dépôt de votre dossier au Pôle adoption - accueil familial :

- Une copie intégrale des actes de naissance et, en présence d'enfants, copie du livret de famille
- Une lettre de candidature adressée à Madame la Présidente du Conseil départemental,
- Un certificat médical datant de moins de 3 mois attestant que votre état de santé ainsi que celui des personnes résidant à votre foyer vous permet d'accueillir définitivement un enfant
- Tout document attestant de ressources adaptées pour élever un enfant
- Une photographie
- Un extrait de casier judiciaire n° 3 datant de moins de trois mois.

➔ **C'est lors du dépôt de votre dossier complet que la demande est officiellement enregistrée.**

Les investigations sociale et psychologique menées dans le cadre de la procédure d'agrément en vue d'adoption ont pour objectif de permettre à l'administration d'apprécier les conditions d'accueil que vous êtes susceptibles d'offrir à un enfant sur le plan éducatif, familial et psychologique.

Les entretiens socio-éducatifs et psychologiques explorent 4 domaines :

- Le cheminement vers l'adoption et le projet des candidats
- La dynamique familiale actuelle
- La représentation de la parentalité adoptive
- La prise en compte des besoins et de l'intérêt de l'enfant adopté.

Un projet d'adoption qui reçoit un agrément est un projet qui met en cohérence les particularités d'un enfant qui a vécu un abandon et le désir des candidats à son adoption.

## CONDITIONS LÉGALES DE L'ADOPTION

Cet agrément n'équivaut pas à un droit de se voir confier un enfant, et n'est pas une simple évaluation de l'aptitude à être parent. Il vient attester de la cohérence du projet d'adoption, il s'inscrit dans l'histoire des candidats et confirme leur possibilité à prendre en compte les besoins spécifiques de l'enfant à venir.

Des investigations sont nécessaires pour apprécier la qualité de l'accueil qui sera offert à l'enfant. Elles s'ancrent dans un contexte d'accompagnement et d'approfondissement du projet d'adoption.

C'est une précaution indispensable car les enfants confiés à l'adoption ont vécu une ou plusieurs ruptures et peuvent rencontrer des difficultés pour créer de nouveaux liens d'attachement.

- **L'investigation socio-éducative** est confiée à des travailleurs sociaux. Plusieurs entretiens, un au Pôle adoption et les autres à domicile, seront réalisés. Ils permettent d'évaluer le contexte social, familial et éducatif, ainsi que les possibilités d'accueil en vue de l'adoption d'un enfant pupille de l'État ou d'un enfant né à l'étranger : disponibilité vis-à-vis de l'enfant, évaluation des facultés d'adaptation des candidats à lui aménager un cadre de vie épanouissant et sécurisant tout en respectant son histoire et ses besoins spécifiques. A l'issue de ces entretiens un rapport socio-éducatif est établi.
- **L'investigation psychologique** est confiée à une psychologue pour évaluer le contexte psychologique dans lequel vous construisez votre projet d'adoption. Au cours de plusieurs entretiens seront abordés votre histoire personnelle, celle de votre couple, vos représentations de l'enfant que vous aimeriez adopter, les contours de votre projet. Un rapport sera également établi à l'issue de ces entretiens.

Une fois les investigations terminées, votre demande est soumise à la **commission d'agrément en vue d'adoption**. Vous serez avisé par courrier une quinzaine de jours avant le passage de votre dossier en commission et vous pourrez, durant ce délai, demander à consulter les pièces de votre dossier et le cas échéant :

- À ce que tout ou partie des investigations soient reprises par de nouveaux intervenants
- À formuler des remarques écrites qui seront communiquées aux membres de la commission
- À être entendu par les membres de la commission.

Cette commission est composée de personnes qualifiées :

- Trois personnes appartenant au service qui remplissent les missions d'aide sociale à l'enfance et ayant une compétence dans le domaine de l'adoption
- Deux membres du Conseil de famille des pupilles de l'État du département
- Une personnalité qualifiée dans le domaine de la protection sociale et sanitaire de l'enfance.

La décision est prise par la Présidente du Conseil départemental sur avis conforme de la commission d'agrément.

Un refus d'agrément peut faire l'objet d'un recours gracieux devant la Présidente du Conseil départemental dans un délai de deux mois. De nouvelles investigations sont menées par une autre équipe de professionnels et une nouvelle décision est formulée. Un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Bordeaux est aussi possible dans le même délai.



Cet agrément va vous permettre de :

- Postuler à l'adoption d'un enfant pupille de l'État
- De vous tourner vers l'adoption internationale :
  - Soit de vous adresser à un organisme autorisé pour l'adoption
  - Soit de vous adresser à l'agence française de l'adoption.

L'agrément est valable cinq ans à compter de sa délivrance et est valide aussi bien sur l'ensemble du territoire français qu'à l'étranger.

**→ Dans tous les cas il est impératif de confirmer votre demande d'adoption tous les ans.**

Le Pôle adoption - accueil familial procèdera au plus tard au terme de la deuxième année de validité de l'agrément, à un entretien avec vous en vue de l'actualisation de votre dossier.

Lors de cet entretien, seront abordés les éléments concernant les changements éventuels de votre situation familiale, professionnelle ou de vos conditions de logement. Vous pourrez également préciser l'état d'avancement de votre projet d'adoption.

Votre projet peut évoluer sur des paramètres tels que l'âge, le nombre, l'origine géographique, la santé...

Une demande écrite en vue d'une modification de votre notice doit être adressée au Pôle adoption. De nouvelles investigations socio-éducatives et/ou psychologiques seront alors nécessaires et votre demande sera présentée à la commission d'agrément.

En cas de décision favorable, une modification de notice sera faite.

En cas de refus de modification d'agrément, vous restez titulaire de votre agrément et de sa notice initiale.

L'arrivée au foyer d'un enfant adopté ou placé en vue d'adoption, rend caduc l'agrément dont vous êtes titulaire, même si celui-ci vous a été délivré pour plusieurs enfants.



# LES VOIES POSSIBLES POUR L'ADOPTION

## ADOPTER UN PUPILLE DE L'ÉTAT

La Direction enfance - famille qui assure l'accueil des enfants pupilles de l'État jusqu'à leur placement en vue d'adoption, est chargée de communiquer au Conseil de famille la liste des personnes agréées en vue de l'adoption d'un enfant dans notre département.

En application des dispositions de l'article L225-1 du Code de l'action sociale et des familles, « la définition du projet d'adoption, simple ou plénière suivant les circonstances particulières à la situation de l'enfant ainsi que le choix des adoptants éventuels sont assurés par le tuteur, avec l'accord du Conseil de famille ».

La tutelle des pupilles de l'État est exercée par le Préfet du département dans lequel ils sont recueillis. Il est assisté par un Conseil de famille qui comprend des représentants du Conseil départemental, des membres d'associations à caractère familial (assistants familiaux, anciens pupilles) et des personnes qualifiées désignées par le Préfet de Lot-et-Garonne.

Le Conseil de famille de Lot-et-Garonne a fixé les critères suivants pour la sélection des dossiers des futurs parents pour l'accueil d'un pupille de l'État :

- L'ordre d'antériorité des agréments
- Les demandes présentées par les couples ou les personnes seules, dont la résidence principale est située dans le département de Lot-et-Garonne
- Les adoptants sans enfant.

C'est au Conseil de famille qu'il appartient de prononcer le placement en vue d'adoption des pupilles de l'État.

En tout état de cause, le projet d'adoption de ces enfants doit être élaboré au cas par cas. Il s'agit en effet de rechercher les candidats à l'adoption les plus aptes à répondre à leurs besoins.

Pour tout renseignement, c'est le Pôle adoption - accueil familial de la Direction enfance - famille du Conseil départemental qui sera votre interlocuteur.

## L'ADOPTION INTERNATIONALE

La convention de La Haye a pour vocation de « garantir que les adoptions internationales aient lieu dans l'intérêt supérieur de l'enfant et le respect de ses droits fondamentaux », ainsi que de « prévenir l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants ». La convention de La Haye impose que la transmission du dossier des candidats se fasse obligatoirement soit par l'Agence Française de l'Adoption (AFA), soit par un organisme français et habilité, dès lors que les candidats ont leur résidence habituelle sur le sol français, quelle que soit leur nationalité.

Deux voies sont possibles pour adopter un enfant à l'étranger :

### 1) L'adoption par l'intermédiaire d'un Organisme Autorisé pour l'Adoption (OAA)

Dans le Lot-et-Garonne, des organismes sont habilités comme intermédiaires qualifiés pour l'adoption de mineurs et agréés par le Département.

Ils interviennent durant tout le processus d'adoption, aident les candidats, suivent les enfants et les familles et entretiennent des relations durables avec les pays d'origine des enfants.

Ces organismes sont libres de retenir les candidatures selon leurs propres critères.

### 2) L'adoption par l'intermédiaire de l'Agence Française de l'Adoption (AFA)

C'est un groupement d'intérêt public qui associe les départements, les personnes morales de droit privé. Créée en 2005 pour garantir un meilleur suivi des procédures d'adoption internationale, elle informe, accompagne les familles.

Sous réserve d'être conforme aux critères imposés par le pays d'origine, l'agence retiendra tous les dossiers des candidats qui souhaitent adopter dans les pays où elle est habilitée. Toutefois, les pays restent décisionnaires dans le choix des familles.

Le Département met à disposition des candidats des correspondants de l'Agence française de l'adoption qui sont chargés d'orienter les personnes agréées.

À noter que l'adoption internationale implique des frais divers : frais de traduction du dossier, prix du ou des séjours, honoraires de l'avocat ou de l'interprète...

## LA PROCÉDURE JUDICIAIRE DE L'ADOPTION : LE JUGEMENT D'ADOPTION

### Si vous adoptez un pupille de l'État :

C'est le Tribunal judiciaire de votre lieu de résidence qui est compétent. Le recours à un avocat n'est pas nécessaire. Vous devez adresser la requête au Procureur de la République.

### Si vous adoptez un enfant étranger :

Deux cas de figure sont possibles :

**Soit la décision étrangère d'adoption équivaut à une adoption plénière en France.** Dans ce cas, la transcription de cette décision se fait directement sur les registres du Service Central d'État Civil du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères situé à Nantes. Cette transcription tient lieu d'acte de naissance de l'enfant et ce dernier acquiert la nationalité

## LES VOIES POSSIBLES POUR L'ADOPTION

française si au moins un des parents adoptifs est français. La demande de transcription d'une décision étrangère d'adoption est à adresse au parquet Civil du Tribunal judiciaire de Nantes.

**Soit la décision étrangère d'adoption équivaut à une adoption simple en France.** L'adoption simple ne confère pas la nationalité française. Deux procédures sont possibles pour l'acquérir :

- Soit vous pouvez solliciter la conversion de l'adoption simple en adoption plénière auprès du Tribunal judiciaire compétent. Si la conversion est obtenue, le juge ordonne la transcription de la décision sur les registres du Service Central d'État Civil à Nantes et l'enfant acquiert la nationalité française, si au moins un des parents adoptifs est français.
- Soit vous pouvez solliciter une décision d'exequatur, avec l'assistance d'un avocat, auprès du Tribunal judiciaire compétent. L'exequatur est une décision d'une juridiction française qui autorise l'exécution en France d'une décision étrangère. La décision d'exequatur permet ensuite de demander, par déclaration, la nationalité française pour l'enfant. Lorsque l'enfant a obtenu la nationalité française, l'acte de naissance est dressé par le Service Centre d'État Civil.



# L'ACCOMPAGNEMENT POST-ADOPTION

Article L.225-18 du Code de l'Action sociale et des familles :

*« Le pupille de l'État placé en vue de l'adoption et les adoptants bénéficient, pendant la durée du placement en vue de l'adoption, d'un accompagnement par le service de l'aide sociale à l'enfance.*

*Le mineur placé en vue de l'adoption ou adopté par l'effet d'une décision étrangère qui n'est pas l'enfant du conjoint, du partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou du concubin de l'adoptant et les adoptants bénéficient d'un accompagnement par l'organisme mentionné à l'article L. 225-11 ou, à défaut, par le service de l'aide sociale à l'enfance, à compter de l'arrivée du mineur au foyer de l'adoptant et pendant une durée d'un an.*

*L'accompagnement prévu au présent article est prolongé si les adoptants en font la demande ou s'ils s'y sont engagés envers l'État d'origine de l'enfant. Dans ce dernier cas, il s'effectue selon le calendrier déterminé au moment de l'engagement. »*

## **Pour les enfants pupilles de l'État :**

Ce suivi est effectué par le Pôle adoption à compter du placement en vue d'adoption jusqu'au prononcé de l'adoption.

L'enjeu du suivi est, d'une part de pouvoir apporter aides et conseils à la famille adoptive pendant la période de découverte et d'attachement réciproques ; d'autre part d'informer le juge pour lui permettre de prendre, en connaissance de cause, une décision conforme à l'intérêt de l'enfant.

## **Pour les enfants nés à l'étranger :**

Ce suivi post-adoption est effectué par le Pôle adoption ou par l'OAA, à compter de leur arrivée en France jusqu'à la transcription du jugement étranger ou au prononcé de l'adoption plénière. La plupart des pays d'origine exigent l'envoi de rapports réguliers sur l'évolution de l'enfant, sur son intégration, et ce, parfois jusqu'à sa majorité. Le respect des engagements souscrits par les adoptants en ce domaine est essentiel, alors même qu'il n'entraîne aucune conséquence juridique sur l'adoption prononcée. Il peut cependant conditionner la poursuite des adoptions avec les pays concernés. Cette particularité est donc à prendre en considération dans la conduite de votre projet.



# LA QUESTION DES ORIGINES



Tout enfant adopté peut ressentir le besoin de connaître l'identité de ses parents biologiques et les circonstances de son abandon.

L'enfant pourra vous interroger sur ses origines et sur son histoire :

- Ses parents de naissance
- Ses premiers moments de sa vie
- Les personnes qui se sont occupées de lui
- Du désir de ses parents adoptifs d'avoir un enfant.

Ces points devront être abordés sans le souci de le rassurer, de lui donner confiance et de se construire.

L'accès d'un enfant à ses origines est sans effet sur l'état civil et la filiation. Il ne fait naître ni droit ni obligation au profit ou à la charge de qui que ce soit.

## **Le droit d'accès aux origines personnelles de l'enfant Pupille de l'État :**

En tant que titulaire de l'autorité parentale, les parents d'un enfant mineur ont accès à son dossier personnel. Cet enfant, une fois devenu majeur, pourra également consulter son dossier. Le demande est à faire par écrit auprès du Pôle adoption.

Cependant, ce besoin se heurte parfois au secret de l'identité demandé par ses parents de naissance.

C'est pour cette raison qu'a été instauré par la loi du 22 janvier 2002 le Conseil National d'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP).

La mission principale du CNAOP est d'aider toute personne à accéder à ses origines personnelles, à la condition d'en faire la demande.

Le CNAOP cherche et vérifie que le (les) parent(s) biologique(s) de l'enfant ne s'oppose(nt) pas à la levée de secret et ceci même après son (leur) décès.

Les parents de naissance peuvent également s'adresser à tout moment au CNAOP ou au service de l'Aide Sociale à l'Enfance pour lever le secret de leur identité. En faisant cette déclaration, il n'y a aucune incidence sur la filiation adoption et sur l'état civil de l'enfant.

## **Le droit d'accès aux origines personnelles de l'enfant adopté à l'international :**

Pour toutes recherches, nous vous invitons à entrer en contact avec l'AFA ou l'OAA en fonction de l'intermédiaire qui a géré l'adoption.

- ➔ **Durant toutes les démarches, le Pôle adoption - accueil familial de la Direction enfance - famille reste à la disposition des postulants pour les informer et les accompagner dans l'élaboration de leur projet.**  
Tous les services proposés sont gratuits et ouverts à tous.





# RÉFÉRENCES TEXTUELLES ET BIBLIOGRAPHIE

## RÉFÉRENCES TEXTUELLES

- Code de l'action sociale et des familles : article L225-1 et suivants
- Code civil : article 343 et suivants
- Convention de La Haye 1993
- Convention internationale des droits de l'enfant ONU 1989

## BIBLIOGRAPHIE ADULTE

### GUIDE L'ADOPTION

*Jean-Jacques Choulot et Hélène Diribarne-Somers (Édition Jacod, 2014)*

Ce guide unique en son genre propose une information complète sur l'adoption. En associant un pédiatre et une avocate, il rassemble toutes les connaissances utiles pour mûrir et réussir votre projet d'adopter un enfant. • Il vous aide à comprendre la législation de l'adoption, les étapes de la procédure, les risques des démarches individuelles. • Il dresse, par pays, un état des lieux des possibilités d'adoption à l'étranger. • Il vous informe sur les points sensibles que sont la santé de l'enfant, ses antécédents médicaux ou familiaux, son âge réel. • Il fournit de précieux conseils pour préparer son accueil. En ne cachant rien des étapes parfois délicates de l'adoption, il reflète un souci constant de l'intérêt de l'enfant.

### PSYCHOLOGIE DE L'ATTACHEMENT ET DE LA FILIATION DANS L'ADOPTION

*Aubeline Vinay (Édition Dunod, 2011)*

Cet ouvrage fait le point sur les différents processus en jeu dans l'adoption, en dressant un panorama exhaustif des recherches les plus récentes menées en sciences humaines, sociales et médicales dans ce domaine.

### PLAIDOYER POUR L'ADOPTION AFFECTIVE

*Catherine Enjolet et Boris Cyrulnik (Édition Pocket, 2011)*

Enfant isolé ou orphelin, tout enfant s'alimente de nourritures affectives et a besoin d'un lien équilibrant pour se construire. En France, près

de trois cent mille enfants et jeunes S.A.F. (Sans Affectif Fixe) dépendent de l'aide sociale, trois millions vivent avec un parent isolé, cent mille sont en danger. Tout enfant a droit de vivre des liens affectifs dont aucune autorité, parentale ou institutionnelle, ne peut le priver.

### DESTINS DE L'ADOPTION

*Pierre Lévy-Soussan (Édition Fayard, 2010)*

Pourquoi est-il en France si long et si compliqué d'adopter un enfant ? Le « parcours du combattant », souvent décrié, est pourtant un processus indispensable à la fabrication d'une famille. À travers des exemples concrets, Pierre Lévy-Soussan rappelle le sens des étapes juridiques et psychologiques nécessaires et explique ce que l'on risque à ne pas les respecter. Un enfant « adoptable » ne l'est pas pour n'importe quel parent. Un couple qui veut adopter ne saura pas se transformer en famille pour n'importe quel enfant. Directeur de la première consultation pédopsychiatrique spécialisée en matière d'adoption nationale et internationale, l'auteur donne des clés pour éviter les principaux écueils et surmonter les crises liées à l'adoption. Dans cet ouvrage sans langue de bois, politiquement incorrect mais psychologiquement éclairant, l'enfant trouve enfin sa place au cœur de la famille adoptive. Pierre Lévy-Soussan est pédopsychiatre et psychanalyste, expert reconnu de l'adoption.

### L'ENFANT ADOPTÉ : COMPRENDRE LA BLESSURE PRIMITIVE

*Nancy Nexton-Verrier (Édition De Boeck Sup, 2019)*

L'enfant adopté est le livre de référence pour comprendre la blessure d'abandon.

Pourquoi malgré tout l'amour reçu dans leurs familles adoptives certains enfants continuent-ils de souffrir ? Pourquoi refusent-ils de s'attacher et rejettent-ils ceux qui leur manifestent de l'amour ? Comment les comprendre ? Comment les aider ?

Nancy Newton Verrier fut une des premières à associer les données de la psychologie prénatale et périnatale à celles sur l'attachement, la création du lien et la perte. Cette approche a permis de changer la façon de penser l'adoption et de mieux expliquer les effets de la séparation des enfants adoptés avec leur mère de naissance.

L'éclairage donné aux expériences d'abandon et de perte permettra à tout professionnel de l'adoption ou en contact avec des familles adoptives de les accompagner en toute connaissance de cause. Cet ouvrage contribuera non seulement à l'apaisement des adoptés, de leurs familles adoptives et de leurs mères de naissance, mais apportera compréhension et encouragement à ceux qui se sont sentis abandonnés dans leur enfance.

### ADOPTION ET PARENTÉ : QUESTIONS ACTUELLES

*Nazir Hamad (Édition Erès, 2008)*

Les questions soulevées par l'adoption reviennent régulièrement dans l'actualité sociale : l'Arche de Zoé, les adoptions internationales de nos stars, les jugements concernant les enfants nés de mères porteuses, les demandes d'adoption de couples homosexuels, etc. Ce n'est pas étonnant car le champ de l'adoption constitue un observatoire privilégié de l'évolution de notre civilisation actuelle et plus particulièrement de la famille dans le monde occidental. Dépassant les positions de principe souvent exprimées par les spécialistes, l'auteur propose une approche pragmatique de l'adoption et des mutations familiales. Il s'appuie pour cela sur sa grande expérience clinique, sur les nombreux témoignages de familles adoptives et de leurs enfants, et sur les travaux récents, notamment de chercheurs anglo-saxons sur ces sujets. Très vivant, n'hésitant pas à mêler références cinématographiques et vignettes cliniques, l'ouvrage aborde sans jargon toutes les questions que se posent les familles, quelle que soit leur configuration,

qu'elles soient adoptives ou non, tout au long de leur parcours. Nazir Hamad est docteur ès lettres en psychologie clinique, psychanalyste pratiquant à Paris, et directeur d'un CMPP dans l'Essonne. Il est membre de l'Association lacanienne internationale.

### J'AI MÊME RENCONTRÉ DES ADOPTIONS HEUREUSES

*Nazir Hamad et Charles Melman (Édition Jacob, 2014)*

L'adoption n'est jamais une histoire simple. Dans ce livre, deux psychanalystes de renom s'intéressent aux enjeux psychiques de l'adoption auxquels sont confrontés les enfants adoptés et leurs parents. Comment intervient la question du vrai dans la filiation ? De qui l'enfant est-il le fils ou la fille ? Comment s'inscrit-il dans une histoire familiale ? Quelle est la place des grands-parents ? De quoi a-t-on peur dans l'adoption d'un enfant par un couple homosexuel ? Toutes les questions que pose l'adoption au plan symbolique sont examinées avec une grande profondeur afin de cerner au plus près la singularité de cet engagement. Pour que chaque parcours d'enfant adopté soit et demeure une aventure heureuse.

### L'ADOPTION

*Claire Gore (Édition Colin, 2007)*

Quelles réalités recouvre l'adoption ? Quelle est sa place face aux évolutions de la parentalité ? Son devenir institutionnel ? Qui sont les enfants en voie d'adoption et les enfants adoptés à venir ? Autant de questions auxquelles il serait risqué de prétendre apporter de réponse sans une connaissance intime et prolongée d'un univers particulièrement complexe et mouvant où s'enchevêtrent l'histoire et les évolutions contemporaines de la famille, le juridique, le psychologique, etc. Mais autant de questions auxquelles il est important d'avancer des réponses, car, sans une réelle expérience de la mise en place des projets d'adoption, sans une juste prise en compte des liens psychologiques inhérents à la filiation, sans un regard renouvelé sur les parents en difficulté, etc., les lois seront condamnées à rester infructueuses. Véritable panorama de l'adoption, ce livre né de l'expérience d'une des spécialistes les plus

## BIBLIOGRAPHIE ADULTE (SUITE)

reconnues de la question se signale, entre autres, par l'attention accordée tant à l'adoption nationale qu'à l'adoption internationale, celles-ci étant porteuses de problématiques spécifiques. On appréciera dans cet ouvrage la réflexion originale et prospective sur la notion d'adoptabilité et les critères retenus par les différents pays qui pratiquent l'adoption. D'un bout à l'autre animé par le souci de l'enfant, ce bel ouvrage s'adresse aux professionnels de l'enfance, aux parents adoptifs ou à ceux qui envisagent de le devenir, mais aussi à tous ceux qui s'intéressent aux évolutions de la filiation, de la parentalité et de la famille.

### L'ENFANT DANS L'ADOPTION

**Jean-Louis Le Run, Antoine Leblanc, Isabelle Cluet (Édition Erès, 2009)**

L'enfant n'a pas demandé à être adopté. Sa voix n'accède pas aux médias, qu'ils soient professionnels ou publics : il a donc besoin d'un porte-parole. C'est le parti pris de cet ouvrage issu d'un numéro de la revue *enfances & PSY* rapidement épuisé et sans cesse redemandé. Au-delà de la quête difficile des parents adoptifs souvent développée dans les médias, l'accent est mis sur ce que vit l'enfant dans l'adoption : un parcours qui commence par un abandon, des ruptures, avant la rencontre avec ses futurs parents. Se dessine ici le cheminement, le travail psychique que doit faire l'enfant pour adopter sa nouvelle famille, construire son identité, surmonter la blessure de l'abandon et faire le deuil d'une unification illusoire. Pour certains le travail sera une quête : comprendre ce qui s'est passé, voire retrouver leur mère de naissance, plus rarement leur géniteur. Tout dépendra de la qualité des liens qu'ils auront formés avec leur famille adoptive, et des rencontres, mises à l'épreuve de ces liens avec l'environnement, en particulier à l'adolescence. Le cheminement s'effectue avec les parents qui ont choisi d'accueillir et d'aimer cet enfant, de le désirer et de le porter à travers les épreuves et les joies du parcours. En centrant le propos sur l'enfant, en exposant les réflexions et les pratiques, les auteurs ont voulu offrir un outil qui permette aux professionnels de l'enfance de mieux comprendre et d'aider les enfants et les familles qui font appel à eux.

### ENJEUX DE L'ADOPTION TARDIVE

**Ombline Ozoux-Teffaine (Édition Erès, 2007)**

Depuis la ratification de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989) et celle de la Convention de La Haye (1993) sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, une éthique respectueuse des enfants, de leurs besoins et de leurs droits, est censée guider les pratiques de l'adoption. Ainsi, tant en France que dans les pays avec lesquels des adoptions sont réalisées, doivent être privilégiées les solutions qui permettent aux enfants d'être élevés dans leur propre famille dans tous les cas où cela est possible. Leur placement dans une famille adoptive, de leur pays d'abord, ou à défaut à l'étranger, ne doit être envisagé que subsidiairement. Les professionnels et les praticiens de l'adoption savent en conséquence que, si ces priorités sont respectées, les enfants réellement en besoin d'adoption internationale sont très souvent des enfants dits « grands », c'est-à-dire de plus de deux ou trois ans et jusqu'à douze ou treize ans, des fratries, des enfants typés au niveau ethnique ou souffrant de problèmes de santé physique et psychique ou de handicaps divers. D'autre part, au niveau national, le nombre d'enfants délaissés tardivement reste préoccupant sans qu'il y ait toujours de réelle concertation au sujet de leur statut et de leur avenir pour la réalisation d'un projet d'adoption. Cet ouvrage, qui rassemble des expériences et des réflexions de divers praticiens, s'adresse en priorité à tous ceux que l'adoption des grands enfants intéresse, mais surtout à ceux qui y participent de près, responsables gouvernementaux, intermédiaires de l'adoption, thérapeutes, personnel de l'enfance et parents adoptifs.

### AU RISQUE DE L'ADOPTION

**Cécile Delannoy (Édition La Découverte, 2008)**

Beaucoup de parents qui adoptent pensent, en toute bonne foi, qu'enfants « de leur sang » ou enfants « adoptés », cela ne fait aucune différence. Mais ils oublient de se demander s'il en va de même pour ces enfants... S'ils ont choisi de les adopter, eux n'ont pas choisi de l'être. L'auteur, elle-même mère adoptive et

aujourd'hui grand-mère, a voulu savoir comment était vécue l'adoption de part et d'autre, en comprendre les éventuelles séquelles et suivre les traces laissées en chacun par une histoire difficile, un passé douloureux. Elle a ainsi réalisé un véritable travail d'enquête auprès de parents adoptifs et d'enfants adoptés ; de la petite enfance à l'âge adulte, des heurts de l'adolescence aux moments de tendresse, elle nous restitue ici sans fards la réalité de l'adoption. Les parents – et les enfants – de ces familles se reconnaîtront souvent dans cet ouvrage vivant, dont la force réside autant dans les témoignages que dans l'analyse qui les accompagne. Les différents parcours, la confrontation des points de vue, la parole des spécialistes consultés permettront à chacun d'être préparé aux angoisses et interrogations légitimes. Car s'il est des enfants adoptés qui ne posent aucun problème, d'autres réagissent, en particulier à l'adolescence, par des comportements excessifs et quelquefois destructeurs. Ni optimiste ni pessimiste, ce livre se veut avant tout le reflet d'une vie à construire ensemble.

### L'ENFANT ET LA SOUFFRANCE DE LA SÉPARATION : DIVORCE, ADOPTION PLACEMENT

**Maurice Berger (Édition Dunod, 2020)**

Toute séparation douloureuse a un impact sur la vie psychique des enfants qui laisse des traces persistantes. Maurice Berger décrit les principaux processus psychiques propres à l'enfant confronté à la séparation. Une première partie est consacrée aux troubles spécifiques liés au divorce des parents, une deuxième partie se place dans le cadre de l'adoption, la troisième partie étudie les situations liées au placement judiciaire.

Les enfants qui souffrent de la séparation présentent de nombreux points communs que l'auteur regroupe sous le concept de pathologie du lien, entendu comme mode défectueux d'organisation psychique. La description clinique qui en est faite permet ensuite de définir les diverses prises en charge thérapeutiques à mettre en œuvre pour, sinon guérir de la séparation, du moins en diminuer les atteintes.

## BIBLIOGRAPHIE ENFANT

### MAX ET LILI N°27 : LILA A ÉTÉ ADOPTÉE

**Dominique De Saint Mars (Édition Calligram)**

Max et Lili entendent leur père parler d'adoption. Ils se posent des tas de questions. Heureusement leur amie Nina, adoptée quand elle était bébé, est là pour leur raconter son histoire. Un petit livre pour comprendre que l'adoption est toujours une grande histoire d'amour.

### ON S'EST ADOPTÉS

**Docteur Catherine Dolto (Édition Gallimard Jeunesse)**

Il arrive qu'un enfant se retrouve seul dans la vie, prêt à être adopté. Il arrive que des parents désirent très fort un enfant. Quand ils arrivent tous à se rencontrer et à s'adopter, c'est une merveilleuse aventure.

### EN ATTENDANT TIMOUN

**Geneviève Casterman (Édition L'École des Loisirs)**

Timoun veut dire enfant en créole. Adopter un enfant, c'est toute une aventure. Une longue attente peuplée de rêves, d'espairs, de doutes, de craintes. Puis, un jour, c'est le départ, la rencontre ...

### MÉE, PETITE FILLE DU MATIN CALME

**Marie-France Chevron et Agnès Domergue (Édition Limonade)**

Comment expliquer à un enfant, de manière poétique et métaphorique, l'adoption ? Mee est une petite fille coréenne adoptée à la recherche de ses racines. Elle s'invente l'image de nouveaux parents, de nouveaux repères jusqu'à pouvoir découvrir ces bras

## BIBLIOGRAPHIE ENFANT (SUITE)

qui n'attendent que de la chérir. Un livre très asiatique, jusque dans sa conception graphique et papier : la couleur ivoire renforce la poésie des aquarelles, le grainage très fin appuie la délicatesse des mots, ce petit bout de fille vous guidera dans un conte sensible et raffiné. Mee signifie « beauté » en Coréen.

### JE T'AIMERAI TOUJOURS QUOI QU'IL ARRIVE

**Debi Gliori (Édition Hachette)**

Petit Renard est inquiet car il craint de ne plus être aimé de sa maman s'il fait trop de bêtises... Mais sa maman lui explique que leur amour durera toujours... quoi qu'il arrive ! Un album pour rassurer tous les enfants.

### UNE FAMILLE POUR DUVET

**Anne-Marie Chapouton (Édition Bayard)**

Fanny et Pistache sont tristes. Ils voudraient un bébé mais ils n'arrivent pas à en avoir. Un jour, Pistache a une idée : S'ils allaient chercher un bébé «donné», un de ces bébés dont les parents ne peuvent pas s'occuper ? Ce sera Duvet. Quel beau cadeau dans la vie de Pistache et Fanny ! Une histoire d'adoption.

### L'ADOPTION (BD)

**Zidrou et Monin (Édition Bamboo)**

Une orpheline péruvienne de 4 ans, Qinaya, est adoptée par une famille française. Celui qui sera le plus chamboulé est Gabriel, car il doit apprendre à devenir grand-père. L'amour ne se vole pas. L'amour ne s'achète pas. L'amour se mérite.

### ADOPTIONS (BD)

**Guillaume Grimonprez (Édition Albouraq)**

Il s'agit du journal d'un papa (l'auteur), sous forme de BD, qui retrace l'adoption de leur petite fille, en Colombie en 2012, en faisant aussi des allers-retours avec l'adoption de leur fils aîné. On y voit la rencontre, l'instauration des premiers liens, les états d'âme du papa que sa fille a du mal à investir, les réactions de l'aîné, les questions « triviales » du quotidien, l'évolution de la famille...

### L'ADOPTION

**Sophie Dussaussois (Édition Milan)**

Paul a été adopté à l'âge d'un an. Quand il fait une bêtise, il se demande souvent si ses parents adoptifs vont rester ses parents pour toute la vie...

Où est sa mère de naissance ? Qu'est-ce qu'un orphelinat ? Ça veut dire quoi, être né sous X ? Un «P'tit pourquoi» qui aborde un grand nombre de questions sur le sujet de l'adoption !

### D'OÙ JE VIENS ? LE PETIT LIVRE POUR PARLER DE TOUTES LES FAMILLES

**Stéphanie Duval, Serge Hefez, Isabelle Maroger (Édition Bayard)**

Un enfant sans parents, ça n'existe pas ! Et pour chaque enfant sa famille est unique. Dans un monde en mouvement, la famille au 21<sup>e</sup> siècle évolue. Le schéma traditionnel papa/maman/enfant n'est plus le seul cas de figure... D'autres modèles existent : famille monoparentale, famille recomposée, famille homoparentale, famille adoptive, famille d'accueil... Chaque enfant vit des situations différentes.

L'émancipation féminine, l'accroissement des divorces, la procréation médicalement assistée... ont transformé la structure familiale et les liens de filiation, et par conséquent, l'ensemble des familles qui composent la société. Avec l'aide de Stéphanie Duval, auteure jeunesse, Serge Hefez, psychiatre et psychanalyste s'appuie sur son expérience de psychothérapeute pour raconter la famille/les familles aux enfants... Six scénarios sous forme de bandes dessinées nous expliquent la singularité de chacune d'entre elles et les liens de filiation et de transmission. Un petit livre pour aborder les différences, aider les enfants à comprendre les liens familiaux dans une société plurielle ouverte... Pour que chaque enfant se sente bien dans sa famille !

## FILMOGRAPHIE

### PUPILLE (2018)

Théo est remis à l'adoption par sa mère biologique le jour de sa naissance. C'est un accouchement sous X. La mère à deux mois pour revenir sur sa décision...ou pas. Les services de l'aide sociale à l'enfance et le service adoption se mettent en mouvement. Les uns doivent s'occuper du bébé, le porter (au sens plein du terme) dans ce temps suspendu, cette phase d'incertitude. Les autres doivent trouver celle qui deviendra sa mère adoptante. Elle s'appelle Alice et cela fait dix ans qu'elle se bat pour avoir un enfant. PUPILLE est l'histoire de la rencontre entre Alice, 41 ans, et Théo, trois mois.

### IL A DÉJÀ TES YEUX (2016)

Paul est marié à Sali. Tout irait pour le mieux s'ils arrivaient à avoir un enfant. Jusqu'au jour où Sali reçoit l'appel qu'ils attendent depuis si longtemps : leur dossier d'adoption est approuvé. Il est adorable, il a 6 mois, il s'appelle Benjamin. Il est blond aux yeux bleus et il est blanc. Eux... sont noirs !

### LION (2016)

Une incroyable histoire vraie : à 5 ans, Saroo se retrouve seul dans un train traversant l'Inde qui l'emmène malgré lui à des milliers de kilomètres de sa famille. Perdu, le petit garçon doit apprendre à survivre seul dans l'immense ville de Calcutta. Après des mois d'errance, il est recueilli dans un orphelinat et adopté par un couple d'Australiens. 25 ans plus tard, Saroo est devenu un véritable Australien, mais il pense toujours à sa famille en Inde. Armé de quelques rares souvenirs et d'une inébranlable détermination, il commence à parcourir des photos satellites sur Google Earth, dans l'espoir de reconnaître son village. Mais peut-on imaginer retrouver une simple famille dans un pays d'un milliard d'habitants ?

### BLUE BAYOU (2021)

Antonio LeBlanc, d'origine américano-coréenne, a été adopté et a passé sa vie dans un petit village du Bayou de Louisiane. Aujourd'hui marié à la femme de sa vie, Katy, ils élèvent ensemble Jessie, la fille de cette dernière, issue

d'un premier lit. Alors qu'il travaille dur pour offrir ce qu'il y a de meilleur à sa famille, il va devoir affronter les fantômes de son passé en apprenant qu'il risque d'être expulsé du seul pays qu'il ait jamais considéré comme le sien.

### RETOUR À SÉOUL (2022)

Sur un coup de tête, Freddie, 25 ans, retourne pour la première fois en Corée du Sud, où elle est née. La jeune femme se lance avec fougue à la recherche de ses origines dans ce pays qui lui est étranger, faisant basculer sa vie dans des directions nouvelles et inattendues.

### COULEUR DE PEAU : MIEL (2012)

Ils sont 200 000 enfants coréens disséminés à travers le monde depuis la fin de la guerre de Corée.

Né en 1965 à Séoul et adopté en 1971 par une famille belge, Jung est l'un d'entre eux.

Adapté du roman graphique Couleur de peau : Miel, le film revient sur quelques moments clés de la vie de Jung : l'orphelinat, l'arrivée en Belgique, la vie de famille, l'adolescence difficile... Il nous raconte les événements qui l'ont conduit à accepter ses mixités. Le déracinement, l'identité, l'intégration, l'amour maternel, tout comme la famille recomposée et métissée, sont autant de thèmes abordés avec poésie, humour et émotion... Réalisé dans un étonnant mélange d'images réelles et dessinées, entre présent et souvenirs, utilisant à l'occasion des archives historiques et familiales, «Couleur de peau : Miel» est un récit autobiographique d'animation qui explore des terres nouvelles.

### LES BONNES ÉTOILES (2022)

Par une nuit pluvieuse, une jeune femme abandonne son bébé. Il est récupéré illégalement par deux hommes, bien décidés à lui trouver une nouvelle famille. Lors d'un périple insolite et inattendu à travers le pays, le destin de ceux qui rencontreront cet enfant sera profondément changé.

### JUAN (2020)

Jean a été adopté au Paraguay en 1987 lorsqu'il avait quelques mois. Trente ans après son arrivée

## FILMOGRAPHIE (SUITE)

en France, sa cousine Louise l'accompagne dans son pays natal pour rechercher sa mère biologique.

### **HOLY LOLA (2014)**

Géraldine ne peut pas avoir d'enfant. Avec son mari Pierre, ils essayent donc d'adopter un enfant cambodgien. Le couple se retrouve confronté à une administration peu coopérative et à des adoptants américains prêts déboursier des sommes importantes en dollars pour obtenir un enfant. Comme eux, un dizaine de Français, regroupés dans le même hôtel, entreprennent la même démarche.

### **C'EST TOI QUE J'ATTENDAIS (2021)**

C'est toi que j'attendais nous plonge dans l'intimité de couples qui souhaitent adopter un enfant et attendent impatiemment l'appel qui fera basculer leurs vies. Mais c'est aussi l'histoire d'Alexandra qui recherche par tous les moyens son fils né sous X, ou Sylvian qui se bat chaque jour pour retrouver sa mère biologique. Des parcours de vie riches en émotion qui nous interrogent sur la quête d'identité et sur l'amour...

### **VA, VIS ET DEVIENS (2005)**

En 1984, des milliers d'Africains de 26 pays frappés par la famine se retrouvent dans des camps au Soudan. A l'initiative d'Israël et des Etats-Unis, une vaste action est menée pour emmener des milliers de Juifs éthiopiens vers Israël. Une mère chrétienne pousse son fils de neuf ans à se déclarer juif pour le sauver de la famine et de la mort. L'enfant arrive en Terre Sainte. Déclaré orphelin, il est adopté par une famille française sépharade vivant à Tel-Aviv. Il grandit avec la peur que l'on découvre son double-secret et mensonge : ni juif, ni orphelin, seulement noir. Il découvrira l'amour, la culture occidentale, la judaïté mais également le racisme et la guerre dans les territoires occupés.

### **UNE VIE TOUTE NEUVE (2009)**

Séoul, 1975. Jinhee a 9 ans. Son père la place dans un orphelinat tenu par des Soeurs catholiques. Commence alors l'épreuve de la

séparation et la longue attente d'une nouvelle famille. Au fil des saisons, les départs des enfants adoptés laissent entrevoir une part du rêve, mais brisent aussi les amitiés à peine nées. Jinhee résiste, car elle sait que la promesse d'une vie toute neuve la séparera à jamais de ceux qu'elle aime.

### **COMMENT J'AI RENCONTRÉ MON PÈRE (2016)**

Dans la famille d'Enguerrand, petit garçon adopté d'origine africaine, rien ne se fait comme ailleurs !

Son père, Eliot, assume si peu d'être un père adoptif qu'il bassine son fils à longueur de journée sur ses origines africaines. Pour sa mère, Ava, Eliot en fait trop : trop aimant, trop étouffant... Une nuit, Enguerrand croise le chemin d'un migrant, Kwabéna, à la peau noire comme la sienne. Pour lui, c'est sûr, il s'agit de son père biologique ! Il décide donc de l'héberger dans sa chambre, à la grande surprise de ses parents... De péripéties en rebondissements, l'aventure pourrait bien souder la famille comme jamais.

### **MA VIE DE COURGETTE (2015)**

Courgette n'a rien d'un légume, c'est un vaillant petit garçon. Il croit qu'il est seul au monde quand il perd sa mère. Mais c'est sans compter sur les rencontres qu'il va faire dans sa nouvelle vie au foyer pour enfants. Simon, Ahmed, Jujube, Alice et Béatrice : ils ont tous leurs histoires et elles sont aussi dures qu'ils sont tendres. Et puis il y a cette fille, Camille. Quand on a 10 ans, avoir une bande de copains, tomber amoureux, il y en a des choses à découvrir et à apprendre. Et pourquoi pas même, être heureux.

### **LE SECRET DE L'ENFANT FOURMI (2011)**

En voyage dans le Nord Bénin, Cécile croise le chemin d'une jeune mère africaine qui lui dépose, affolée, un bébé dans les bras... Cécile va adopter cet enfant africain et Lancelot va grandir en France. L'année de ses 7 ans, elle repart avec lui vers le pays de ses origines et tente de percer le secret qui a entouré son abandon.

#### PARLEZ-MOI DE VOUS (2012)

À 40 ans, Mélina est la voix la plus célèbre de France. Animatrice à la radio, la nuit à l'antenne elle résout les problèmes affectifs et sexuels des auditeurs avec impertinence, humour et sans tabou. Tout le monde connaît sa voix, mais personne ne connaît son visage. Dans la vie, elle évite tout contact et vit comme une vieille fille dans les beaux quartiers. Partie à la recherche d'une mère qu'elle n'a jamais connue, elle découvre que celle-ci vit au sein d'une famille nombreuse, en banlieue. Elle décide de s'approcher d'elle, incognito...

#### JE SUIS HEUREUX QUE MA MÈRE SOIT VIVANTE (2008)

Notre identité est un vêtement dont notre enfance a dessiné les coutures. La présence de ceux qui nous ont élevés, nos parents, a été fondatrice de ce que nous sommes. Mais que se passe-t-il quand il s'agit d'absence ? C'est une des questions posées par notre histoire. Entre 7 et 20 ans, Thomas a recherché Julie, sa mère biologique. A l'insu de ses parents adoptifs, il va retrouver cette femme qui l'a abandonné à 4 ans et commencer auprès d'elle une «double vie». Mais «qui a deux maisons perd la raison...» dit le proverbe.

#### DANS TES BRAS (2009)

Louis a été abandonné par sa mère alors qu'il n'avait que quelques semaines. Aujourd'hui âgé de seize ans, et malgré la réticence de ses parents adoptifs, Louis veut savoir d'où il vient. Il se met alors en route vers le sud. Après avoir épié sa mère dans la boutique de fleurs où elle travaille, il lui apprend qu'il est son fils. Bouleversée par ce retour brutal, Solange nie. Elle rejette violemment cette vérité : trop douloureux de plonger dans un passé qui refait surface. Mais Louis s'acharne...

#### JOHN-JOHN (2007)

Dans un quartier pauvre de Manille, Thelma est chargée par un service social local d'élever des enfants abandonnés avant leur adoption officielle. Aujourd'hui, John John, le dernier enfant gardé par Thelma, doit être remis à ses parents adoptifs américains. A mesure que la journée passe, chaque moment avec le petit garçon devient de plus en plus précieux.



# LES ORGANISMES DANS LE DOMAINE DE L'ADOPTION



## TRIBUNAL JUDICIAIRE

Avenue de Lattre de Tassigny  
47000 Agen  
05 53 77 95 00



## MISSION DE L'ADOPTION INTERNATIONALE (MAI)

57, boulevard des Invalides  
75007 Paris  
01 53 69 31 72



## AGENCE FRANÇAISE DE L'ADOPTION (AFA)

63 bis boulevard Bessières  
75017 Paris  
01 44 78 61 40  
Site internet : [www.agence-adoption.fr](http://www.agence-adoption.fr)  
Correspondants en Lot-et-Garonne :  
[adoption-origines-statuts@lotetgaronne.fr](mailto:adoption-origines-statuts@lotetgaronne.fr)



## CONSEIL NATIONAL D'ACCÈS AUX ORIGINES PERSONNELLES (CNAOP)

France Enfance Protégée  
63 bis boulevard Bessières  
75017 Paris

Site internet : [www.cnaop.gouv.fr](http://www.cnaop.gouv.fr)

Correspondants du CNAOP en Lot-et-Garonne :  
[adoption-origines-statuts@lotetgaronne.fr](mailto:adoption-origines-statuts@lotetgaronne.fr)



## ENFANCE ET FAMILLE D'ADOPTION

Maison de la vie associative François Mitterrand  
54, rue de Coquard  
47300 Villeneuve-sur-Lot  
06 79 43 51 42  
[efa47@wanadoo.fr](mailto:efa47@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.adoptionefa.org](http://www.adoptionefa.org)

## SERVICE CENTRAL D'ÉTAT CIVIL DE NANTES

2, place Aristide Briand  
PB 1012  
44035 Nantes Cedex  
02 51 82 52 52

## LES ORGANISMES AUTORISÉS POUR L'ADOPTION (OAA)

Se référer à la liste transmise par le Pôle adoption -  
accueil familial



## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE

Direction générale adjointe du développement social  
Direction enfance - famille - Pôle adoption - accueil familial  
Hôtel du Département  
47922 Agen Cedex 9  
Site internet : [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)  
05 53 69 40 75  
[adoption-origines-statuts@lotetgaronne.fr](mailto:adoption-origines-statuts@lotetgaronne.fr)